

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Dimanche 19 avril 2020

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°14

RÉOUVERTURE PARTIELLE DES DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLE

Afin de lutter contre les dépôts sauvages et les brulages, et donc limiter les rejets de particules fines dans l'air tout en permettant aux métropolitains de respecter leurs obligations de débroussaillage, la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris, en lien avec les Présidents des Conseils de territoire, la décision de rouvrir progressivement 36 de ses déchèteries de manière échelonnée sur une semaine à compter du mardi 21 avril.

Comme cela a été indiqué aux maires de la Métropole le 17 avril dernier, cette réouverture concernera 36 déchèteries métropolitaines, soit 65% du parc, fermées depuis la mi-mars pour répondre aux exigences de confinement de l'État comme tous les sites non vitaux : 8 sur le Territoire Marseille-Provence, 10 sur le Territoire du Pays d'Aix et 1 sur le Territoire du Pays de Martigues.

L'ensemble des déchèteries des territoires du Pays Salonais, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et d'Istres Ouest Provence seront quant à elles ouvertes, mais dans des conditions d'accès et horaires réduits en fonction des sites.

Ces réouvertures partielles viseront essentiellement à collecter les déchets verts, mais aussi les métaux et cartons. Les gravats seront également acceptés dans 31 déchèteries sur 36.

Conformément aux mesures de confinement en vigueur, l'utilisateur devra impérativement être muni de son attestation de déplacement dérogatoire renseignée au motif de « *déplacements pour effectuer des achats de première nécessité* ».

Pour garantir la sécurité et le respect des gestes barrière et des mesures de distanciation sociale, tant pour le personnel que pour les usagers, les accès seront limités à 2 ou 3 véhicules au maximum en même temps au sein de chaque déchèterie suivant la configuration des lieux.

Un filtrage et un contrôle seront opérés à l'entrée de chaque déchèterie pour limiter les flux et un dispositif de prise de rendez-vous et d'enregistrement préalable sera mis en place pour limiter les délais d'attente dans les déchèteries ouvertes du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Les modalités d'accès, jours de réouverture, horaires et la liste des déchèteries concernées seront communiqués officiellement dans la journée du lundi 20 avril et mises en ligne sur le site de la Métropole : www.ampmetropole.fr.

Les usagers pourront ainsi vérifier préalablement les horaires d'ouvertures et les conditions d'accès et d'apport spécifiques à chaque déchèterie.

CONTACTS PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIÉRAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr